

Les formalités d'urbanisme

J'envisage de réaliser des travaux d'extension d'une maison individuelle de plus de 20m²



- PCM18** : Une photographie minimum de l'environnement lointain, depuis la voie publique faisant apparaître la construction concernée et les constructions avoisinantes (ou le paysage en zone rurale), en couleurs

- PCM19** : Le certificat indiquant la surface constructible attribuée à votre lot, lorsque votre projet est situé dans un lotissement.

- PCM10** : Le certificat attestant l'achèvement des travaux des équipements desservants votre lot, lorsque le projet est situé dans un lotissement.

- PCM12-2** : L'attestation de conformité du projet d'installation en cas d'assainissement non collectif.

- PCM14-1** : Le formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique (RT2012)

- PCM21** : Une notice complémentaire indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux (*nature des matériaux, couleur, façon exacte dont les travaux sont mis en œuvre*), lorsque le projet se situe dans un périmètre protégé au titre des Monuments historiques.

- Précision** : Des pièces supplémentaires pourront être exigées selon la nature et/ou la situation du projet

Instruction du dossier

Le délai de droit commun pour l'instruction d'une déclaration préalable de travaux est de **1 mois**, il peut être majoré de **1 mois supplémentaire** lorsque le projet se situe aux abords d'un Monument historique ou en Site patrimonial remarquable.

Dépôt du dossier Instruction Décision



1 mois (+ 1 mois si le projet se situe aux abords d'un Monument historique ou en Site patrimonial remarquable)

Décision

Un courrier de la Mairie ou un arrêté administratif vous sera adressé pour vous informer des suites données à votre dossier.

Précision

En zone urbaine d'un PLU, un permis de construire est nécessaire pour :

- La création d'une emprise au sol ou d'une surface de plancher supérieure à 40m², sauf dans le cas ci-dessous.
- La création d'une emprise au sol ou d'une surface de plancher comprise entre 20m² et 40m² ayant pour effet de porter la surface de plancher totale de la construction à plus de 150m².

Liens utiles :

www.service-public.fr
www.cadastre.gouv.fr
www.geoportail.gouv.fr
www.cc-parthenay-gatine.fr

Les formalités d'urbanisme

pour les particuliers : que faut-il faire ?

DATE DE MISE À JOUR : AVRIL 2017

Fiche 4.1

J'envisage de réaliser des travaux d'extension d'une maison individuelle de plus de 20m²

Quelles sont les formalités ?

1 - Identité du déclarant
Le déclarant indiqué dans le cadre ci-dessous pourra réaliser les travaux ou les **constructions** en l'absence d'opposition. Il sera redevable des taxes d'urbanisme le cas échéant. Dans le cas de déclarants multiples, chacun des déclarants, à partir du 2^{me}, doit remplir la fiche complémentaire «Autres déclarants».

Vous êtes un particulier Madame Monsieur Prénom : Xavier
Nom : PARTHENAY
Date et lieu de naissance
Date : 01/07/2015 Commune : PARTHENAY
Département : 79 Pays : FRANCE

Vous êtes une personne morale
Dénomination : Raison sociale :
N° SIRET : Type de société (SA, SCI...) :
Représentant de la personne morale : Madame Monsieur Prénom :
Nom : Prénom :
P. 1/11

2 - Coordonnées du déclarant
Adresse : Numéro 7 Voie : rue Béranger
Lieu-dit : Localité : PARTHENAY
Code postal : 79200 BP : Cedex :
Téléphone : 05 49 94 90 13 indiquer l'indicatif pour le pays étranger :
Si le déclarant habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :
P. 1/11

Références cadastrales : fiche complémentaire
Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie **totale** du terrain.

Préfixe : Section : A K Numéro : 0104
Surfice de la parcelle cadastrale (en m²) : 220

Préfixe : Section : A K Numéro : 0105
Surfice de la parcelle cadastrale (en m²) : 427
P. 2/11

3 - Le terrain
Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

• Références cadastrales¹ : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 3)
Préfixe : Section : Numéro :
Surfice de la parcelle cadastrale (en m²) :
• Adresse du terrain
Numéro : 7-13 Voie : rue Béranger
Lieu-dit : Localité : PARTHENAY
Code postal : 79200 BP : Cedex :
Si ce terrain est situé dans un lotissement, cochez cette case
Cette donnée, qui est facultative, peut toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.

4 - Le projet

4.1 - Nature de votre projet (cochez la ou les cases correspondantes)

Nouvelle construction Type d'annexe créée : Piscine Garage Véranda Abri de jardin
Autre (précisez) :

 Travaux sur une construction existante Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires
Autre (précisez) :

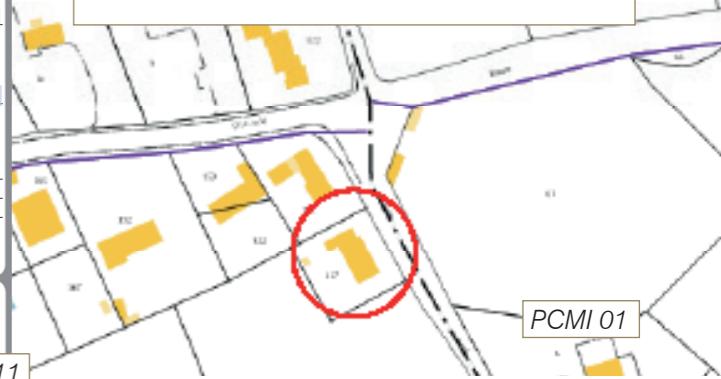
 Clôture
Courte description de votre projet (facultatif) : Construction d'une véranda en aluminium rouge RAL 3004.

Votre projet concerne : votre résidence principale votre résidence secondaire

4.2 - Surfaces de plancher (vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces)
Si votre projet modifie la surface de plancher, indiquez :
• la surface de plancher existante : 148 • la surface de plancher créée : 16
• la surface de plancher supprimée : 0

P. 3/11

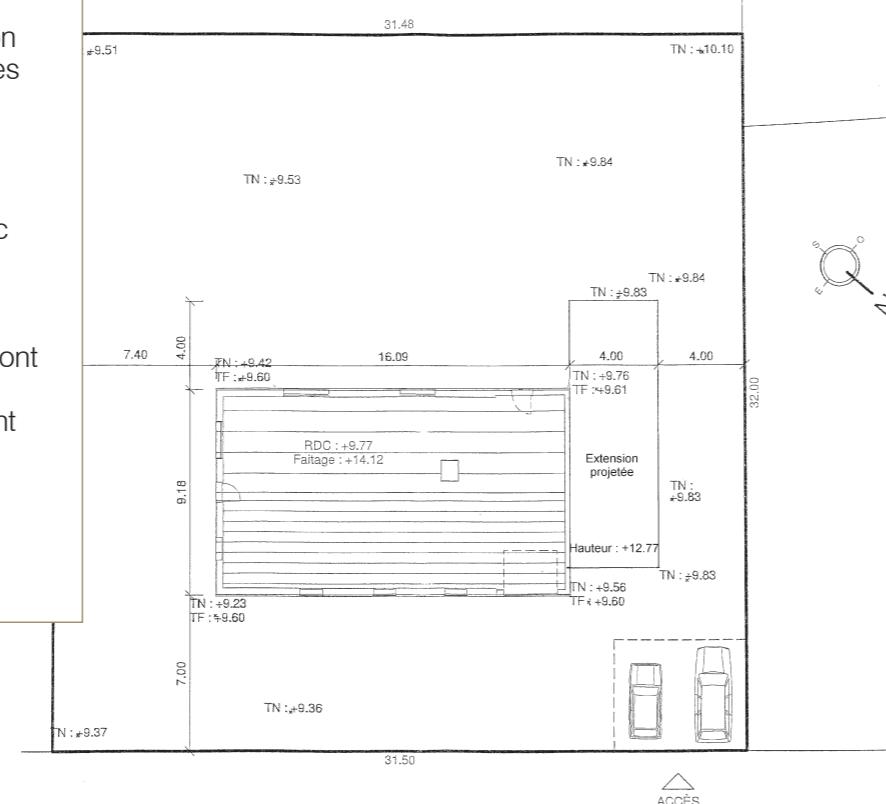
- PCM 01** : Plan de situation qui peut être réalisé à partir d'un extrait du plan de cadastre à l'échelle 1/2000 en zone urbaine (www.cadastre.gouv.fr), et l'échelle 1/20 000 en zone rurale (www.geoportail.gouv.fr)



Les formalités d'urbanisme

J'envisage de réaliser des travaux d'extension d'une maison individuelle de plus de 20m²

- **PCMI2** : Plan de masse des constructions à édifier ou à modifier précisant l'échelle et son orientation (*direction du Nord*) ainsi que les cotes en trois dimensions (*hauteur, longueur, largeur*). Il doit faire apparaître : les bâtiments et murs de clôture existants sur le terrain avec leurs dimensions et leur emplacement exact ; les bâtiments et murs de clôture à construire avec leurs dimensions et leur emplacement exact projeté ; les parties du terrain qu'il est prévu de creuser pour réaliser le projet ; les arbres existants, s'il y en a, en indiquant ceux qui seront maintenus et ceux qui seront supprimés ; les arbres qui doivent être plantés ; l'emplacement prévu pour le raccordement aux réseaux ou l'installation du système d'assainissement individuel ; l'endroit à partir duquel les deux photos jointes (*pièces PCMI7 et PCMI8*) ont été prises, ainsi que l'angle de prise de vue.

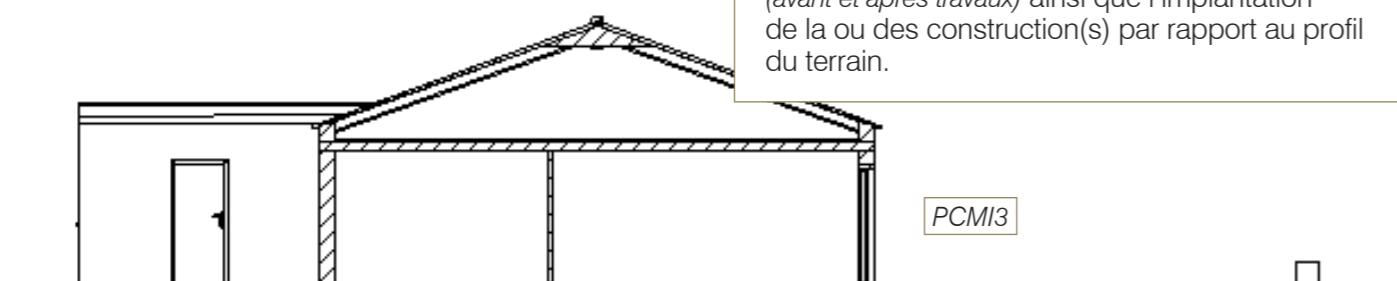


- **PCMI4** : Notice décrivant le terrain et présentant le projet. Elle comprend deux parties:

- La présentation de l'état initial du terrain et de ses abords indiquant, s'il y en a, les constructions, la végétation et les éléments paysagers existants.
- La présentation du projet (aménagement du terrain ; végétation, mur ou construction modifiés ou supprimés ; implantation, organisation,

composition et volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants ; traitements des constructions, clôtures, végétation ou aménagements situés en limite de terrain ; indication des matériaux et des couleurs des constructions ; organisation et aménagements des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement...)

- **PCMI3** : Plan en coupe du terrain et de la construction faisant apparaître le profil du terrain (*avant et après travaux*) ainsi que l'implantation de la ou des construction(s) par rapport au profil du terrain.



Les formalités d'urbanisme

J'envisage de réaliser des travaux d'extension d'une maison individuelle de plus de 20m²

- **PCM15** : Plans de l'ensemble des façades et des toitures (*avant et après travaux*) permettant d'apprécier l'aspect extérieur de la construction projetée. Ils doivent faire apparaître la composition d'ensemble de chaque façade,

la répartition des matériaux et leurs aspects, les éléments de décors (*tels que les moulures ou les corniches*), les portes, les fenêtres, les cheminées et plus généralement tout ce qui se voit de l'extérieur.



FACADE NOB



Page 1



FACADE ES



ESCAPE QUEST



PCM17



PCM16